

Avis public

Canada
Province de Québec

**Aux citoyens de la Municipalité
régionale de comté des Chenaux**

ADOPTION PROCHAINE DU RÈGLEMENT 2025-153

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité régionale de comté (MRC), et ce, en vertu des articles 431 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. c-27.1) que lors de sa séance régulière du conseil du 18 juin 2025, un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé, ayant pour objet une dépense et un emprunt de **220 473,75 \$** pour l'achat d'un minibus adapté.

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu mercredi le 20 août 2025 à 17h à la salle des délibérations du conseil de la MRC, sis au 630, rue Principale à Saint-Luc-de-Vincennes.

Donné à Saint-Luc-de-Vincennes, ce vingtième jour du mois de juin deux mille vingt-trois (20 juin 2025).



Patrick Baril
Directeur général et greffier-trésorier